Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Chaâbane 1445
16 Février 2024

N° 21

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **324**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **325**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **327**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **332**
Homologation de résolutions **333**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **334**
Avis aux créanciers **337**
Convocations
Sociétés anonymes **341**
Sociétés à responsabilité limitée **345**
Autres sociétés **345**
Actes Administratifs
Avis au public **345**
Divers
Avis au public **346**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société à constituer : VIAND ART WARDIA

Type de la Société : Locale

Montant du capital souscrit de la société : 11.000 dinars (onze mille dinars)

L'adresse prescrite du siège social : 01 Avenue Bellevue - Wardia - Tunis

Sujet de la société : Développement de l'écosystème des viandes

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 22 janvier 2024 au tribunal de 1ère instance de Tunis 2 sous le n°4188

Le nombre d'actions à souscrire : 55 actions au nom de 200 dinars par action

Période ouverte pour la souscription: du 20 février 2024 au 01 Mars 2024 signalons qu'une clôture anticipée de la souscription est prévue valable avant le délai cité.

Fondateurs :

- Mme Moufida Cherif : 52.211.254
- Mr Med Yassin Nemlegui : 55.244.213
- Mr Hamadi Trabelsi : 90 787.907
- Mr Med Firas Melliti : 51 649.694
- Mr Nassim Salaaoui : 55.244.213
- Mr Tawfik Chihi : 98 322.284
- Mr Rached Kerifi : 56 824.701.

2024T00155SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Communautaire Régionale Gouassem Kébira de Transport et Services

Type de la société : Société Communautaire Régionale

Montant du Capital souscrit : 20.000 Dinars.

Siège social : Route de la Plage Km 1.5 - Gouassem Ouest - Chorbane - Mahdia

Objet : Transport des voyageurs des ouvriers et transport touristique.

Durée : 99 ans.

Date du de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 05/02/2024 au greffe du tribunal de première Instance de Mahdia sous dossier n°09/2024

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la parts : 400 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive : 25/01/2024 au siège social de la société

Fondateur :

- Mohamed Ben Nasr Ben Manaa ; CIN n°08285125 : Président et représentant juridique
- Chokri Ben Khlifa Sassi ; CIN n°03881309 : Vice-président
- Mohamed Ben Salah Bedoui ; CIN n°08265298 : Trésorier.

2024S00215SODB1

Constitution d'une société communautaire

Conformément aux dispositions du décret n°15 de 2022 relatif aux entreprises communauté, et sur la base du chapitre deux, chapitre 16, paragraphe 2, nous annonçons la constitution d'une entreprise communauté régionale.

Nom de la société à constituer : Société Nationale Régionale Ricard des Transports et Services

Le montant du capital souscrit de la société : 20 000 dinars, vingt mille dinars

Adresse prévue de l'entreprise : 04 Lebanon Ettadhamen, Ariana

Le sujet de l'entreprise : le secteur du transport, à travers le transport de passagers

La durée de la société est de 99 ans, susceptible de prolongation Date et lieu de dépôt du modèle de statuts le 30 mars 2023 auprès du Tribunal de Première Instance de l'Ariana.

Le nombre d'actions qui seront souscrites et payées en numéraire, et le montant devant être payé immédiatement : 50 actions, avec un rendement de 20 000 dinars.

La valeur nominale à émettre est de 400 dinars par action

Conditions liées à la répartition des excédents et de l'épargne : Le chapitre 55 du décret n°15 de 2022 relatif aux entreprises communauté prévoit que dans le cas où l'entreprise communauté réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable, un pourcentage de 15 % sera réparti sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à ce qu'il atteigne 50% du capital. Un pourcentage de 20 % est alloué aux activités sociales, culturelles et environnementales. Le reste des bénéfices peut être distribué dans un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale. L'excédent est utilisé pour développer ses activités et son développement localement et au niveau régional. Parmi les privilèges de l'entreprise communauté Texte du chapitre Texte Le chapitre 92 précise ce qui suit : Les sociétés communauté et leurs participants sont exonérés des impôts, taxes et droits exigibles prévus par la législation en vigueur pendant une durée de 10 ans à compter de la date de leur création.

Nom de l'agence de l'établissement bancaire : Banque Nationale Agricole, Agence Mnihla 1720321000023.

L'assemblée générale constitutive sera convoquée le 3 mars 2024 au siège de l'Etat de l'Ariana.

2024400304SODB1

Constitution d'une société citoyenne

- Nom de la société à constituer : La société citoyenne locale BIOVALLEY de Sidi Ahmed El Saleh
- Type de société : Locale
- Montant du capital à souscrire : 10 000 Dinars (Dix Mille Dinars).
- Nombre d'actions à souscrire en numéraire et montant à verser immédiatement : 50 actions à 200 Dinars l'unité (10000 Dinars au total).

- L'adresse du siège social : Sidi Ahmed El Saleh - El Kalaa El Khasba - El Kef

- Objet de la société : Agricole

- Valorisation des produits agricoles dans la région

- Couverture des besoins de la région en matières agricoles de base

- Couverture des besoins de la région en aliments de bétail, notamment pour les éleveurs

- Formation et accompagnement des petits agriculteurs et éleveurs

- Durée prévue de l'entreprise : 99 ans.

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat-type constitutif : 02/02/2024 au Tribunal de Première Instance d'El Kef sous le numéro 2024/05

- Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution d'une épargne :

Si la société citoyenne réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15 % sont affectés sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de l'entreprise.

- 15 % sont affectés à des activités sociales, culturelles et environnementales.

- Le reste des bénéfices et des excédents peut être distribué jusqu'à un maximum de 35 % par décision de l'assemblée générale.

- L'excédent est utilisé pour le développement de ses activités et le développement local.

- Comment et où convoquer l'assemblée générale constitutive : L'assemblée générale constitutive se tiendra le dimanche 3/3/2024 à 10h à la maison des jeunes Sidi Ahmed Saleh, et sera convoquée par la publication d'une annonce dans deux journaux quotidiens, en plus du fait que cette annonce a été affichée au siège de la municipalité d'El Kalaa El Khasba et au siège de la délégation d'El Kalaa El Khasba, ainsi que son ordre du jour

1- Election du Conseil d'administration, les personnes souhaitant présenter leur candidature au Conseil d'administration de la société doivent contacter les membres de l'organe constitutif et remplir une demande à cet effet, et la date limite de dépôt de la demande a été fixée au 23/02/2024.

2- Adoption des statuts types des sociétés privées

3- Nomination d'un commissaire aux comptes pour la société, les personnes souhaitant se porter candidates doivent déposer leurs dossiers par voie postale au nom de Mr le délégué d'Al-Kalaa Al-Khassaba - El Kef ou les envoyer par courrier électronique : zoughlami1992@gmail.com

La date limite est le 01/3/2024

Fondateurs :

- Zoughlami Borhen Eddine, demeurant à Sidi Ahmed El Saleh Kalaa El Khesba Numéro de téléphone : 99767654 - 90464377

- Wejden Ounally, demeurant à Sidi Ahmed Saleh El Kalaa El Khesba Numéro de téléphone : 56280314

- Asma Omri demeurant à Sidi Ahmed Al Saleh Al Qalaa Al Khesba Numéro de téléphone : 95311633

- Achraf Zoghlami, demeurant à Sidi Ahmed Al Saleh, Al-Qalaa Al Khesba Numéro de téléphone : 22471625.

2024400326SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'Information relative à l'augmentation du capital

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL HAFSIA - SA

Application des articles 164, 302 et suivants du code des sociétés commerciales

IU : 0028711X

MF : 0028711X/N/M/000

1. Société De Développement Agricole El Hafsia - SA - Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne.

2. Siège social : Immeuble JOUMENA zone d'activité Kheireddine la Goulette -Tunis 2060.

3. Objet : Le développement agricole.

4. Durée de vie de la société : 99 ans de la date de sa constitution définitive.

5. Capital social : 15 500 000 Dinars divisé en 155 000 actions de 100 Dinars chacune

6. Nationalité : Tunisienne

7. Régime fiscal : Droit commun.

8. L'assemblée générale extraordinaire du 17/11/2023 : Procès-verbal déposé au Registre National des Entreprises en date du 12/02/2024 sous le numéro de dépôt AC07222024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'augmenter le capital par voie de compensation de créances certaines liquides à concurrence de 2000 000 dinars avec suppression de droit préférentiel de souscription réservée à la société MEDDEB CONSULTING SARL «MC» et la création de 20 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune c'est ainsi que le capital est devenu 17 500 000 dinars divisé en 175000 actions de 100 dinars chacune.

9. Dépôt des fonds provenant des souscriptions : Non applicable dans cette situation et sera remplacé par un certificat délivré par le conseil d'administration et approuvé par le commissaire aux comptes. Ce certificat remplace le certificat mentionné à l'article 304 du présent code.

10. Modalités et délais de délivrance des titres : Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par la société, sur présentation des bulletins de souscription.

11. Droit aux dividendes provenant des nouvelles actions : Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir de la clôture des procédures de l'augmentation du capital

12. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes : Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif

social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

13. Régime de négociabilité : Les actions sont librement négociables suivants les stipulations statutaires.

14. Apport en nature : Néant

15. Tout actionnaire, détenant au moins le nombre minimum d'actions fixé par la loi dans le capital de la société a le droit pour assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société et chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

16. Modalités de convocation des assemblées : Suivant les conditions légales.

17. Répartition des résultats : Conformément aux dispositions statutaires et la réglementation en vigueur.

18. Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de la publication au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2024R00332SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE

"SONOBRA"

Identifiant unique : 0940993H

Application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

- Dénomination sociale : Société Nouvelle de Brasserie

- Forme juridique : Société anonyme

- Montant du capital à souscrire : Deux millions huit cent quarante-cinq mille huit cent quarante Dinars

- Siège social : Immeuble Tunimara, rue du Lac de Constance les Berges du Lac 1053 Tunis

- Objet social : Production, stockage et conditionnement des boissons de tous genres

- Durée de la société : 99 ans

- Dépôt légal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Février 2024 a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15 Février 2024, sous le numéro AC07232024.

- Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté de 2 845 840 Dinars, pour le porter de 77 032 860 Dinars à 79 878 700 Dinars, et ce par l'émission de sept cent onze mille quatre cent soixante (711 460) actions nominatives nouvelles, à émettre au prix d'émission de 6,200 Dinars par action, soit 4 Dinars de valeur nominale et 2,200 Dinars de prime d'émission, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription par voie d'apport en numéraire.

- Valeur nominale des actions à émettre : 4 Dinars chacune

- Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

- Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale, la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux et les réserves extraordinaires. L'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

- Modalités de convocation des assemblées générales : Les convocations sont faites par avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

- Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont renoncé partiellement à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

Dépôt des fonds : les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Union Internationale de Banque, au nom de la société, sous le numéro 12026000010800704777 IBAN : TN 59

- Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2024R00369SANB2

Procès-verbal de la réunion du 5 février 2024

LES GRANDS SILOS DU NORD

Société anonyme

Au capital de 890.000 dinars

Siège social : Rue Tanit à Nord Hilton

Matricule fiscal : 0447192D

Suite au procès-verbal de la réunion fait le 5 février 2024 au siège social de la société Les Grands Silos du Nord décide de désigner madame Faiza Ben Attia épouse Ben Sedrine titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00046080 présidente du conseil d'administration et présidente directrice générale de la société avec des pouvoirs absolus pour une durée de 3 mois renouvelables.

Ainsi qu'une copie du procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises le 9 février 2024 avec le récépissé de dépôt numéro 202410238.

2024400296SANB2

Société "Charcolive International"

SA au capital social de 1450.000 D

Siège social : Zone industrielle Essouassi CP 5140 Gouvernorat Mahdia

Identifiant unique : 1640167/S

Suivant le PV de l'AGE en date du 22 décembre 2023, enregistré à la recette des finances Essouassi le

02/02/2024, sous le n°24500214, quittance n°M009671, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 7/02/2024 sous le n°20249432. Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital de la société, en numéraire et par prélèvement sur le compte courant des associés, de 1.450.000 dinars à 1.750.000 dinars, soit une augmentation estimée à 300.000 dinars.

2024400302SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation d'une société et nomination d'un liquidateur

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tunisienne italienne de l'éclairage fait par l'huissier notaire maître Mostapha Amri et son collaborateur maître Ayda ben Abdallah en date du 16 janvier 2024 et inscrit au registre national des entreprises le 24 janvier 2024 reçu numéro 20245710; il a été décidé à l'unanimité des membres la dissolution de la société tunisienne italienne de l'éclairage et la désignation de madame Mariem Belhaj Oun en tant que liquidateur.

L'inscription des dettes est ouverte au cabinet de maître Mariem Belhaj Oun sis à rue Ali Balhouen résidence el Mootaz bureau b6 deuxième étage Mégrine Ben Arous.

2024T00147SRLB2

Société «Méditerranéenne Africaine de Commerce» SARL

Rue Taher Sfar, Imm. Marhaba Center, Sfax

Capital : 10.000 DT

MF : 1568227B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7/12/2023 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 21/12/2023 sous le numéro 23507209, quittance n°M007947, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 3/01/2024 sous le numéro 2024281, il a été décidé de liquider la société et de nommer monsieur Oussema Fakhfakh liquidateur de la société.

2024X00176SRLB2

DOCAPOSTE TUNISIE

SARL au capital social de 20 000 D

Siège social : Zone Industrielle Chotrana II - Lot n°114

2083 Raoued - Ariana

IU : 1396848/W

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - T unis le 29 décembre 2023 sous le n° 23806235, quittance n°11303 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 12 Février 2024 sous le n°202410755, il a été décidé l'approbation définitive du traité de fusion et de la fusion-absorption de la société GENITECH TUNISIE par la société DOCAPOSTE TUNISIE et la dissolution en conséquence de la société GENITECH TUNISIE sans liquidation.

2024400305SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Société citoyenne locale Tina Aljadida

Objet : Prolongation de l'abonnement de Société citoyenne locale Tina Aljadida

Après la réunion des membres du comité fondateur de la Compagnie Nationale locale New Tina, publiée au Journal Officiel du 8 mars 2023, numéro 29, page 533.2023X00303SODB1

Après avoir établi un procès-verbal d'une réunion signée par les membres du comité fondateur le 6 février 2024, il a été décidé de prolonger la période de souscription du 1er mars 2024 jusqu'au 30 juin 2024 (délai administratif), avec possibilité de conclure la souscription avant l'expiration du délai susvisé.

2024X00175SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 30/8/2023 enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 8/9/2023 sous le n° 23201916 quittance n°M052691 Mr Mohamed Tarek Saadouni a vendu à Mme Naima Bent Taieb Melki la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour le commerce des plats cuisinés sis à cité du stade Sbeitla.

Les oppositions seront reçues entre les mains du Maître Hanen Boussiri avocat son bureau sis à la rue Hédi Chaker Sbeitla dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 6/01/2024.

2024T00145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6 et 9 janvier 2024 rédigé par maître Sonia Jabri avocate à Tunis; enregistré à la recette des finances rue Jazira en date du 30/01/2024 sous le n°24200360 quittance n°M008571 ; M. Saber Bhar, mesdames Radhia Baccouche, Aziza Bhar et Imen Bhar ont vendu à Mrs Mondher Barhoumi et Miled Barhoumi la totalité du fonds de commerce sis au 29 rue Jazira avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur au 29 rue Jazira dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 9/02/2024.

2024T00146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 20/02/2019 enregistré à la recette des finances Sidi Hcine du 6/01/2021 n° d'enregistrement 21200024 quittance n°M000978 Mr Fathi Ben Hédi El Atri a vendu à Mme Amira Bent Fathi El Atri tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente de matériel d'emballage et tous produits en plastiques, vente produits de nettoyage, vente de pièces de rechange située à la rue 4850 n° 81 Sidi Hcine Tunis.

Toutes oppositions sera déposées chez le vendeur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 11/4/2023.

2024T00148FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la Recette des Finances Etadhamen, le 9/2/2024 Reçu M014986 n° d'enregistrement 24200786 Mr Kamel Ghanmi, CIN n°05223393 a vendu la totalité du Fonds de commerce, vente des chaussures sis à la rue 105 n°70 Cité Etadhamen, Ariana à Mme Mabrouka Nefzi, CIN n°00625770.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse à la rue 105 n°70 Cité Etadhamen, Ariana et ce à l'expiration des 20 jours de la publication de la présente annonce.

La présente annonce a été publiée au journal le Quotidien du 14/2/2024.

2024T00149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/02/2024, enregistré à la recette des finances Boumhal le 6/02/2024 sous le n°24200441 quittance n°M010420. Mr Ali ben Sadok ben Baccar ben Said titulaire de la CIN n°04625681 délivrée à Tunis le 3/02/2014 inscrit au registre national des entreprises sous le n° 1023781Y demeurant à cité Elbassatine Boumhal ben Arous, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sise au 14 avenue de Paris Elbasatine Boumhal Ben Arous - Dédié à la pratique de tous types de métiers, à Mme Salwa bent Mohamed ben Rajab surnommé Ahmed Makhlouf titulaire de la CIN n°06266720 délivrée à Tunis le 14/11/2015.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de Maître Mongi Drine Avocat son cabinet situé au 43 avenue Habib Bourguiba le Colisée Tunis 1000 escalier D bureau n°140 et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 10/02/2024 au journal Echourouk.

2024T00150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 5/12/2023, quittance M012500, enregistrement 24200516, Mostafa Tlili demeurant 9 rue Hédi Chaker Marsa a vendu à Fradj Mahmoudi demeurant Ain Mastoura sidi Saleh Borj Louzir Ariana la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 61 cité sportive cité essaha Borj Louzir Ariana et destiné pour tous types de commerce au prix de 20 mille dinars. Les oppositions seront faites chez Fradj Mahmoudi au local sus indiqué dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

La parution du présent avis est faite au journal الشروق du 14/02/2024.

2024T00151FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarial daté du 29/11/2022 enregistré à Beb Bnet le 17/2/2023 quittance n°M008111 Monjia Zohra Barra demeurant à imm 66 app 2 Manouba el wosta donne à Amir ben Sassi Mohamed Jihad ben Sassi Dorsaf ben Sassi et Hamza ben Sassi le fonds de commerce non inscrit sis au 4 rue des glacières Tunis. Cette donation a été publiée au journal Assahafa du 14/02/2024. Les oppositions doivent être faîtes au domicile élu 11 rue Malta essghira 3ème étage bureau 301 dans un délai de 20 jours dés la publication de cette location au JORT.

2024T00152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 8/12/2023 enregistré à la recette des finances de Mateur le 8/12/2023 enregistrement n°23202622 quittance n°M074841 Mr Ali Ben Amor Ghanmi a vendu à Mme Saïda Bent Hacine Dridi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour vente des fruits secs, sis au n°38 bis au souk municipal rue El Houta Mateur.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à son adresse rue Ibn Sina n°13 Sidi Abdallah Mateur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 14/01/2024.

2024T00153FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé dont les signatures ont été légalisées le 31/1/2024, et enregistré à la recette des finances Rue Aldjazira le 6/2/2024 sous le numéro : 24200428, quittance n°M010068.

Madame Chahrazed Ben Moussa titulaire de la C.I.N 04708054 délivrée à Tunis le 14/9/2000 demeurant au 2 rue Rawh Ibn El Mohaleb - El wardia 1 Tunis, a cédé à : Monsieur Mounir Melki titulaire de la C.I.N n°00732067 délivrée à Tunis le 4/4/2017 demeurant au 17 rue Ali Ben Ghedhahem Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels situé au complexe commercial Palmarium premier Etage n°251 Tunis dont l'activité est tout commerce.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de Monsieur Mounir Melki titulaire de la C.I.N 00732067 délivrée à Tunis le 4/4/2017 demeurant au 17 rue Ali Ben Ghedhahem Tunis, dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée au journal Essabeh en date du 10 Février 2024.

2024T00154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 02/6/2023 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 5/6/2023 quittance n°M045076 et enregistrement n°23202464 que Madame Fathia Bent Youssef Satouri, titulaire de la carte d'identité nationale n°03582868 a vendu à Madame Rachida Bent Jlidi Broug, titulaire de la C.I.N 05789375 la totalité du fonds de commerce, sis à Beni Maaguel Djerba et effectué pour l'activité de tout commerce.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains de l'acheteur ayant son adresse à Beni Maaguel Djerba, et dans un délai de 20 jours de sa parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente est paru aux journaux "Essabah et Le Temps" du jeudi le 01/02/2024.

2024R00318FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 16 Janvier 2024 et le 26 Janvier 2024, enregistré à la recette des finances La Goulette le 5 Février 2024 enregistrement n°24200984 quittance n°M017744, Monsieur Sofiene Ben Ali ELABED résident au 97 rue Habib Bougatfa, Nouvelle Médina, Ben Arous, a vendu à la société Tunisienne d'Assurances «LLOYD TUNISIEN», SA dont le siège social est sis à l'immeuble LLOYD, Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2, Tunis enregistré au Registre National des Entreprises sous le n°0002395T le fonds de commerce destiné à l'exercice de tout type de commerce, sis à Résidence EL Afrane, Rue Chikh Mohamed Ennayfer, Ain Zaghouane, Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées auprès du rédacteur de l'acte Maître Salah Dakhlaoui, à son cabinet sis au 67 Avenue Yughorta, Mutuelle Ville Tunis dans un délai maximum de vingt (20) jours de la date de cette publication.

L'annonce de cette vente a été publiée au journal Essabah en date du 8 Février 2024.

2024R00320FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé non daté dont les signatures ont été légalisées le 5 février 2024 et enregistré à la recette des finances de la cité Mahragene en date du 6 février 2024 sous le n°24200628 quittance n°M008683, M. Baghdedi ben Brahim ben H'med Massaoudi a vendu à M. Habib ben Mohammad ben H'med Massaoudi. La totalité du fonds de commerce de vente de fruits secs, sis au 5 Rue Teymour El-Menzah 1 - Tunis. Toute opposition doit être faite chez le vendeur au 30 Rue Tahar ben Ammar El Manar Tunis dans un délai de vingt (20j) jours à partir de la publication de la vente au Jort. Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk du 13 février 2024

2024R00321FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul sous n° de reçu M01380 n° d'enregistrement 24200714 ; Mme Rachida Ben Mohamed ben Ali Elkahla, demeurant à l'Avenue Mahdia Sidi Achour Nabeul a vendu à Mme Imtinan ben Ahmed Akil demeurant à l'avenue kostel Nabeul le fonds de commerce dont l'original commercial est enregistré au registre national des entreprises sous le n°181645T sis à Zarzis Sidi Achour Nabeul destiné comme café catégorie 1, les oppositions seront faites entre les mains du vendeur 20 jours à partir de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 9/02/2024.

2024R00326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 7/02/2024 enregistré à la recette des finances de Morneg le 9/02/2024 quittance n°M012538, enregistrement n°24200343. Mr Lotfi Ben Mohamed Ben Hédi Ben Mohamed Hosni a vendu à Mr Imed Ben Lamine Ben Mosbah Ben Hamza un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que bijouterie sise au 17 avenue Farhat Hached Sabala Morneg.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 14/02/2024.

2024R00335FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé par la société El Ahd Avocats en date du 15/12/2023 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 21/12/2023 quittance n°M0121579 enregistrement n°23204215 Mr Chahreddine Mcharek résident à Zarzis a vendu à Mr Mohamed Faouzi Mikeri la totalité du fonds de commerce situé à l'immeuble Abdennebi rue Aboulkacem Chebbi Zarzis 4170, faisant l'objet de tout commerce.

Toutes oppositions doivent être adressées au cabinet de la société El Ahd Acocats à l'immeuble l'Assouad avenue Habib Bourguiba Zarzis 4170 dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Essabah et Le Temps en date du 9/01/2024.

2024R00336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente du fonds de commerce signé le 6/02/2024 et enregistré à la recette des finances Boumhal le 7/02/2024 quittance n°M010567 enregistrement n°24200445 et le contrat complémentaire monsieur Nabil Ben Salah a vendu à la société HAZIM SUARL en cours de constitution tout le fonds de commerce buvette et tout commerce situé à l'avenue de Paris n°18 Boumhal Basatine Ben Arous, les publications ont été faites aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17/02/2024. Les oppositions se font au cabinet de Maître Manai Sabrine sis à rue Om Kalthoum n°1, 1er étage Tunis.

2024R00340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Iheb Brahimi, signé le 30/01/2024 et enregistré le 01/02/2024 à la recette des finances El Hbib Thameur, Tunis (Quittance n°M007056 - Enregistrement n°24200366), Monsieur Tarek Souissi, a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 12 rue Akka - Tunis, exploité comme Buvette, à Monsieur Ridha El Bey.

Les éventuelles oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à son adresse précitée, et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le contenu du présent avis a été publié au journal Assabah du 13/02/2024.

2024R00342FCCC2

Vente d'un fonds commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 01-2-2024 enregistré à la recette des finances de la nouvelle Médina le 8-2-2024 sous le n°24200752 quittance n°M012176, Mme Rahma ben Abdeljawed Mathlouthi veuve Sami Mamlouk a cédé à Mr. Said ben Yousef Loussaif le fonds de commerce Restaurant - fast-food- sis au 363 Antoine France Ben Arous. Les oppositions seront acceptées au bureau de l'avocate maître Bel Hadj Salah Nourhene, 38 Avenue Habib Bourguiba Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 10-2-2024.

2024R00359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Slama Samir Avocat demeurant à l'avenue Farhat Hached Sahline, légalisé à la mairie de Sahline en date du 01/02/2024 et enregistré à la Recette de Sahline le 5/02/2024 (n°24200293 reçu n°M005734), monsieur Ezedine Ben Nejma titulaire de la CIN n°04158619 vend à monsieur Mohamed Touai titulaire de la CIN n°04118307 le fonds de Commerce dont l'activité consiste à la vente des produits alimentaires, demeurant au centre commercial «Dar Ommou» sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sahline.

Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours qui suivront l'avis qui sera publié au journal officiel chez l'acheteur au centre commercial «Dar Ommou» sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sahline.

Cet avis a été publié au quotidien la Presse le 13/2/2024.

2024S00198FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 7/02/2024 sous n°24201615 quittance n°16189. Mme Najet JALLELI, titulaire de la CIN n°04331100, représentée par Mr Lazhar Jalleli, CIN n°04228089 selon procuration en date du 6/02/2024 a vendu et cédé à Mr Ridha Jalleli, titulaire de la CIN n°05953089, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café «Catégorie 1», avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à El Hichria à Sidi Bouzid. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 11/2/2024.

2024S00199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi en date du 25-01-2024 enregistré en date du 5-02-2024 à la recette des finances Victor Hugo Sousse sous le n° 24200560 quittance n°M008704

Mr Mahmoud Berriri en tant que gérant de la société CAIVAN ayant siège social à Sousse, inscrite au registre des entreprises sous le n°1635972 G cède à Mr Salmen Ben Hammouda représentant la société Ben Hammouda Salmen de commerce, demeurant à Sousse, titulaire de la CIN n°09258930 La totalité du fonds de commerce destiné à l'activité d'un café de premier degré, sis à l'avenue Khalifa El Karoui Jawhara Sousse.

Les oppositions doivent être adressées au bureau d'avocat Maître Sahbi Ben Abdeljelil sis à l'Avenue Léopold Senghor Immeuble Diagonale Seltene Sousse n°16 dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Echourouk daté le 10 février 2024.

2024S00203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 29/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 31/01/2024 sous le n°24200538 reçu

n°M016945 Mr Lotfi Kmaja, a cédé le fonds de commerce sis à la Route de Monastir Msaken ayant pour activité CCE VAISSELLE VERRERIE MENAGE pour STE STZ COTE LUMINEUX SCL cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 14/2/2024.

2024S00204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Dans le cadre du contrat de vente en date du 31/4/2023 enregistré à la recette des finances de Moknine le 5/02/2024 sous le n° de quittance 10867 et le n° d'enregistrement 24200400, Salem CHABANE a vendu à Abdessattar BN DIA et Rachida BN DIA moitié entre eux, tout le fonds de commerce situé au RDC Rue Mahmoud BN DIA Moknine d'environ 70 m² prêt à exploiter une boutique de vente de toute activité commerciale et composant de local commercial, avec tous ses éléments physiques et moraux pour un prix s'élevant à mille dinars, d'où les oppositions se font entre les mains des acheteurs au lieu de leur résidence à Rue Mahmoud BN DIA Moknine gouvernorat de Monastir durant 20 jours de la date de publication de l'avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée sur le Journal le Quotidien du 13/02/2024.

2024S00207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p. en date du 25/01/2024, enregistré à la recette des finances, palais des finances à Bizerte le 01/02/2024 sous le numéro 24200458 et suivant quittance n°M008065, Madame Malika Bent Ibrahim Ben Ali Riahi, demeurant 9 rue Ali Ben Ghedahom, Ennakhla 3, Bizerte Nord, a vendu à Madame Ahlem Bent Abdelmajid Fouchali, demeurant à rue Khalil Fouchali, Cité Essaha à Bizerte le fonds de commerce destiné à la vente des légumes et de la volaille, exploité au local sis à rue Essedik, Oued El Marj à Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute personne désirant faire opposition doit adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à l'acheteur à son adresse ci-dessus indiquée et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk en date du 7 février 2024.

2024400295FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Mateur le 29/01/2024 sous le numéro 24300261 quittance n°M007324, Mme Mouna Elhamami a loué le fonds de la totalité d'un fonds de commerce du local situé à l'Av 20 Mars Mateur Bizerte à la Sté FAB Mateur représentée par Mr Ridha Dridi désigné pour tous types de commerces pour une durée d'un an commençant du 01/01/2024 au 31/12/2024. Cette annonce a été publiée au journal «Chourouk» le 9/02/2024.

2024R00307FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Abdallah Sdiri, en date du 22/01/2024 et enregistré à la recette des finances Djerba le 31/01/2024 sous le n°24300841, reçu n°M013958, il a été loué un fonds de commerce à usage de pâtisserie avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au rez-de-chaussée du complexe Ibn Haj Younes rond-point Chirâa Houmt souk Djerba de sa propriétaire société LA DELISIEUSE à la société LA DELICIEUSE DES AS en cours de constitution pour une durée de deux années allant du 01/01/2024 au 31/12/2025.

Cet avis est paru dans deux quotidiens en arabe et en français Echourouk et Le Quotidien du 10/2/2024.

2024R00319FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 29/1/2023, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 29/12/2023 sous n°24300430 Quittance n°M007106. Mr Mourad Ben Abdallah Naggara, titulaire de la CIN n°02970335 a loué à Mr Mohamed Ben Afif Ben Amor, titulaire de la CIN n°092550275, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café dénommé "La Victoria" (I. Unique n°16845588A) sis à Immeuble Sousse Jawhra - N°3 Rue Al Moez Ibn Badis Khézama Ouest - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans du 01/01/2024 au 31/12/2026. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 11/2/2023.

2024S00197FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 01/01/2024 enregistré à la recette des finances Ghandi le 01/02/2024 quittance n°M009829 enregistrement n°24300676 Monsieur Haykel Ben Amer Echabaane C.I.N n°04770033 a loué au profit de Monsieur Abderahim ben Lotfi Ghannouni C.I.N n°12363852 le fonds de commerce du Prêt à porter des deux magasins sis au n°376 et n°379 au 2ème étage du PALMARIUM avec tous ses éléments corporels et incorporels - Centre Ville - Tunis publiée dans deux journaux Echourouk et La Presse le 12/02/2024.

2024400298FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 17 et 19 Janvier 2024 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 24 Janvier 2024 reçu n°M007473 enregistrement n°24300392

Monsieur Ahmed Taher Rekik CIN n°09016478 a loué à Monsieur Ala Eddine Rekik CIN n°09010103, la Totalité du fonds de commerce exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble 35 avenue Taieb Mehiri Tunis activité vente et réparation des pneus pour une période de deux années commençant le 01/02/2024 et finissant le 31/01/2026 renouvelables.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 10 Février 2024.

2024400303FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/01/2024 enregistré à la recette des finances avenue de la gare le 01/02/2024 sous le numéro 24300725 reçu n°M008790 Madame Hallouma Ben Ghorbel épouse Ezedine Ben Ghorbel demeurant au 7 Rue Mohamed l'Aribi Menzeh 5 Tunis a loué la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 15 rue d'Angleterre Tunis à Mr Mourad Mensi identifiant unique RNE 1618251F pour la durée de 6 mois Renouvelables. Un extrait a été publié dans le journal Essahafa et la Presse en date du 8/02/2024.

2024400307FCCC3

Résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/01/2024 enregistré à la recette des finances rue Aljazeera le 6/02/2024 sous le numéro 24300423 reçu numéro M010013 le contrat de location du fonds de commerce exploité dans le local sis au 15 rue d'Angleterre Tunis reliant Madame Hallouma Ben Ghorbel épouse Ezedine Ben Ghorbel demeurant au 7 Rue Mohamed l'Aribi Menzeh 5 Tunis à la société HEJAIJ DE COMMERCE SARL 1138892N a été résilié. Un extrait a été publié dans les journaux Essahafa et la Presse en date du 8/02/2024.

2024400308FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de Syndic des copropriétaires

Résidence VILLA JADE MARSA

Suivant procès-verbal daté du 18/11/2023 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 21/11/2023 sous le n°23707195 quittance n°135743, et sur l'arrêté de la municipalité de Tunis le 02/02/2024 sous le n°713-2024, il a été constitué le Syndic des copropriétaires.

Nom : Syndic des copropriétaires Résidence VILLA JADE MARSA

Adresse : rue de stade la Marsa

Président : Mr Akram Boutar

Vice Précédent : Mr Ferid Mourad Namji

Trésorier : Mr Mohamed Aziz Ben Rabii.

2024R00329APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Janoura de Mini-Foot.

Siège de l'association : Ras El Ain Janoura 4242 Kébili.

Objectif : L'association vise à former et encadrer les jeunes et les encourager à développer leurs capacités physiques et techniques et se mettre à niveau vers des normes plus développées de sport et d'éthique. Nous nous engageons à participer à diverses compétitions sportives sous la supervision de la fédération tunisienne de Mini-Foot.

Spécialités : Mini - Foot.

Les membres :

- Président : El Kar Kmoussi

- Trésorier : Falfoul Yassine

- Secrétaire général : Ben Mbarek Lotfi.

2024R00331APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association culturelle et scientifique des écoles primaires

Siège social : 14 rue Habib Bourguiba, Kalaat El Andalous

Sujet : Culture scientifique.

Objectifs :

1- Contribuer à diffuser, envoyer et encourager les travaux culturels et scientifiques dans les écoles primaires,

2- Contribuer et s'efforcer d'encourager les jeunes à rechercher des connaissances et à réaliser des expériences scientifiques, et à les aider à rechercher, inventer, innover et découvrir des talents, et à les encourager.

3- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Président : Hmaid Zarouk

Vice-présidente : Sana Elkasouri.

Trésorière : Maha ben Hssouna

Secrétaire général : Riadh Akkari.

2024R00337APSF1

Constitution d'un groupement de développement

Dans le secteur de l'agriculture de la pêche

Suite au récépissé de constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche n°462 en date du 8/9/2023 et suite à l'assemblée générale constituée en date du 24/10/2023, il est constitué un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture comme suit :

- Dénomination : RAIDET

- Siège social Union : local de l'agriculture et de la pêche

- Lieu d'intervention : Elkalaa kobra

- Présidente : Mona Denguezli

- Trésorière : Wassila Hlaoua

Missions :

- La Protection des bios ressources et directive de leurs exploitations.

- La Participation dans la vulgarisation et la mise en circulation des produits terroirs de la femme rurale.

- La Participation à la formation et à la vulgarisation des agriculteurs.

- Faire des relations de coopération et d'échange des expériences.

2024S00124APSF1

Constitution

Conformément au récépissé de dépôt objet du visa n°01/10 délivré le 30 Janvier 2024, l'association a été constituée :

Nom de l'association : Société Tunisienne de Génomique Humaine

Adresse : 14 Rue commandant ELBEJAOUI, résidence Karim, Sousse

Sujet : Scientifique et culturelle.

Objectifs :

- Contribuer à introduire et à diffuser la culture de la recherche scientifique en génomique humaine et faciliter son accès au public.

- Contribuer à la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche en génomique humaine en organisant des conférences à visée pédagogique.

- Oeuvrer pour le rapprochement des différents domaines de la recherche scientifique et de la santé par l'organisation de séminaires et d'ateliers scientifiques multidisciplinaires.

- Développer les compétences dans le domaine des études génomiques et améliorer les méthodes de diagnostic dans le domaine de la médecine de précision.

- Renforcer les liens entre les chercheurs tunisiens à l'intérieur et à l'extérieur du pays dans le domaine de la génomique.

Fondateurs et comité directeur :

Présidente de l'association : Dorra H'Mida

Vice-président : Maher Kharrat

Secrétaire générale : Neila Belguith

Secrétaire générale adjointe : Ikhlas BenAyed

Trésorier : Moez Gribaa

Trésorière adjointe : Mediha Trabelsi

Membre chargé des affaires administratives et juridiques : Ahmed Rebai

Membre chargé de la coopération internationale : Yosr Hamdi

Membre chargé de la formation : Kais Ghedira

Membre chargé de la communication et de la diffusion : Amal Souissi

Membres : Najla Kharrat, Cherine Charfeddine, Nouha Jandoubi, Ayda Bennour, Imen Rejeb, Khouloud Rjiba, Amel Haj Khelil.

2024S00201APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Festival Douz International de la poésie populaire «Choumouâa»

Siège : Complexe commercial près de la Société nationale du transport Douz Est - Douz 4260

Sujet : Culturel.

Objectifs :

1- Contribution à l'organisation du Festival Douz International de la poésie populaire.

2- Contribution à la préservation du patrimoine oral immatériel.

3- Encourager les poètes populaires et les chercheurs dans le domaine du patrimoine oral à produire et accroître leur notoriété et celle de leurs productions.

4- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires

Procès-verbal de constat n°13074 en date du 11/8/2023.

Comité de l'association :

Président : Benbettaïeb Ezzeddine

Secrétaire général : Benkhalifa Ramzi

Trésorier : Benmarzoug Abdallah.

2024X00179APSF1

Homologation de résolutions

Election du comité d'un syndic Résidence «Thalassa»

Cité AFH- La corniche - Hergla - Sousse

Suivant PV en date du 6/01/2024, rédigé par l'huissier notaire de Sidi Bou Ali - Sousse le Maître Selma FAIDI, déposé à la municipalité de Hergla le 01/02/2024, enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 8/02/2024 sous n°24000024 Quittance n°M004624, il a été mentionné l'élection du comité qui se compose :

Président : Mr Mohamed Fadhel Bannani

Secrétaire générale : Mme Selma Jegham.

2024S00185APSF2

Syndicat des propriétaires d'immeubles de Venise4

Route de la Gremda, km 6, Bouziane, Sfax

Selon le procès-verbal de l'assemblée électorale tenu le 21 novembre 2022 et enregistré à la recette des finances de Gremda sous le numéro d'enregistrement 23803664 reçu n°M082672, il a été décidé de nommer le nouveau bureau composé de :

Zied Amous : Président du syndicat

Wissem Feki : Trésorier

Amin Kchaou : Secrétaire général.

2024X00165APSF2

Procès Verbal

En vertu du PV de l'assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2023, enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 26 Janvier 2024 sous le numéro 24800284, quittance 7481, il a été élu un nouveau comité syndical de copropriété de la résidence Mathilde 1988 El Menzah 9, composé des membres suivants :

Mr Noureddine Riahi : Président.

Mr Samir Dardoumi : Secrétaire Général.

Mr Abderrahmène El Kateb : Trésorier.

2024400291APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

Après réduction légale de 40 %

Le créancier saisissant : Hayet El Yaakoubi sise à Rue Tanit, Appartement n°3, Bâtiment 2A, Carthage, Byrsa, Nord Ahwaz, Tunisie, B.P 2025.

Le débiteur saisi : Jamil Ben Mohamed Ben Othmen Khlil sis à Rue Ibn Sina n°8 Hammam-Lif Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Brahim Saoudi, Avocat à la cour de cassation, Code Fiscal 1146106/x sis à Rue Habib Bourguiba Gafsa.

Désignation de l'immeuble : Toute la propriété non immatriculée, qui consiste en un terrain non immatriculé constructible n°30, d'une superficie d'environ 247 m², située à la rue Tretech El Dwali Gafsa, selon le plan approuvé par les autorités compétentes, situé à l'ouest par une rue de dix mètres de marge, à l'est par la parcelle n°29, au sud par la parcelle n°31 et au nord par la parcelle n°27.

La mise à prix : Deux cent sept Mille quatre cent quatre vingt Dinars (207.480.000 d) après réduction légale de 40 %.

Date et lieu de la vente : Le lundi 25/3/2024 devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de 1ère Instance de Gafsa à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux : Il est possible de visiter l'immeuble tous les jours, également de consulter le cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Gafsa.

2024R00304VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Foued Cheikh Zaouali

Avocat à la cour de cassation

Avenue 2 Mars 1934 Mahdia

Poursuivant :

Faycel et Najoua et Ridha et Abderazek et Adel et Ahmed et Dalila NIJM dont le lieu de leurs correspondances au bureau de leurs Avocat le maître Foued Cheikh Zaouali, Avocat à la cour de cassation, sis à l'avenue 2 Mars 1934 Mahdia.

Contre la partie saisie :

Yassine NJIM, journalier, demeurant à rue Hsan Hassine n°14 - Hiboune Mahdia.

Avocat poursuivant :

Le maître Foued Cheikh Zaouali avocat à la cour de cassation à son bureau sis avenue 2 Mars 1934 Mahdia

Obligation exécutive :

Jugement : n°23903 délivré par le tribunal de première instance de Mahdia le 14/7/2022 et selon certificat de non appel de jugement civil délivré par le tribunal de cassation de Monastir le 12/10/2023 sous n°349.

Immeuble à vendre :

La totalité du terrain Blanc destiné à la construction sa forme rectangulaire sa superficie est 1239 m² sis à place Ennirate appartenant à la zone d'aménagement urbaine de la municipalité de Mahdia délégation Hiboune gouvernorat de Mahdia, objet du titre foncier n°49200 Mahdia, composé de la parcelle n°1 délimitée par : une route non goudronnée de 6 m ramifié de la route touristique reliant Mahdia et Baghdadi d'une longueur de 39.48m, par l'Est d'une parcelle de terrain Blanc appartenant à Nabil GHALEB, par derrière la route touristique reliant Mahdia et Baghdadi d'une longueur de 31.19 m par le nord : une parcelle de terrain Blanc appartenant à Nabil Ghaleb d'une longueur de 39,00 m et par Ouest une parcelle de terrain Blanc appartenant à autrui d'une longueur de 39.18 m.

Mise à prix :

L'expert Mr Hamdene SOUA selon expertise en date du 7/12/2023 selon pétition par le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia sous n°5184/2023 du 30/10/2023 le montant d'ouverture de la vente de tout le terrain est fixé à : Huit cent soixante sept mille trois cent Dinars (867.300D000) et lui ajoutant les frais.

Date et lieu de la vente :

Le lundi le 18/3/2024 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Mahdia à partir de 9H.

Visite de l'immeuble :

Les intéressés peuvent visiter l'immeuble tous les jours à partir de 8H du matin jusqu'à 18H et voir le cahier des charges à la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia sis au palais du tribunal rue Taieb Mhiri Mahdia ou le bureau du maître poursuivant le maître avocat à la cour de cassation à son bureau, tout participant ne peut négocier qu'avec l'intermédiaire d'un avocat non un apprenti ayant déposé le tiers du montant à la caisse des dépôts ou présentant un chèque certifié ou un cautionnement bancaire sans retour.

2024S00202VEPA1

Vente aux enchères publiques

La créancière saisissante : BH BANK représentée par son PDG sise au 18 rue Med V 1080 Tunis IN 0024588W.

Les débiteurs saisis :

- Kamel Aydi, CIN 08195344.

- Khouloud Rtichi épouse Aydi CIN 09789831.

Demeurant rue Ennour im Ayadi Echehia Sfax.

Le bien saisi : 1281 parts à l'indivision du titre foncier n°583639 Nabeul qui

forme un terrain Agricole d'une superficie totale de 10704m² composé de 4 Lots n°22-30-32-38 contenant des oliviers vieux la superficie du lot 22 et de 4873m², le lot 30 et d'une superficie du 3298m², le lot 32 et d'une superficie de 4517m² le lot 38 et d'une superficie de 4316m² une partie du terrain se trouve prés de la voix publique où se trouve quelque bâtiment, le courant et l'électricité.

Le terrain se trouve dans une zone rurale à la délégation de Bouficha gouvernorat de Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Abdennadher Jalel, rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax (IN 275875V) CIN 01047937.

Mise à prix : 50.000.000 dt.

Les charges :

1) Une hypothèque de 1er rang au profit de la BH Bank.

2) Inzel pour les ayants droit de sidi Hmed Jdidi (0.191D) sur 17004 parts.

3) Une opposition préventive pour la Sté global recouvrement sur les parts saisies.

4) Une opposition préventive pour la Sté global recouvrement sur les parts saisies.

5) Une saisie - exécution au profit de la BH Bank sur 1281 parts à l'indivision.

6) Une saisie - exécution au profit de Mohamed ben Haj Ali Yakoub sur 1281 parts dans l'indivision.

Date et lieu de la vente : le bien saisi sera vendu le lundi 11/3/2024 à 9 heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, Sahloul Sousse.

Pour plus de renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 où est déposé le cahier des charges, ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Abdennadher Jalel, rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax (IN 275875V) CIN 01047937.

2024X00177VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à Sakiet Eddaier Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Ameni Bent Abdessalem Jellouli (débitrice - hypothécaire) titulaire de la CIN 08817164 y demeurant à 159 Avenue Aboul Kacem Chebbi Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°31233 le 9/11/2023 et inscrit au titre Foncier n°122187 Sfax dénommé *Abdallah9* le 5/12/2023 vol Sfax 2023/02 sous n°4062 sur la totalité de la propriété objet du titre foncier consistant en un appartement pour habitation sis au 2ème étage sous n°4 de l'immeuble composé de rez-de-chaussée et 3 étages chaque étage contient 2 appartements situé sur la route de Mahdia Km6 rue Echem qui est ramifié au Kasses Ziadi Sfax et objet de titre foncier n°122187 Sfax dénommé *Abdallah 9* d'une superficie de 90 m² ainsi que les parties indivises et communes.

Cette propriété est inscrite au registre de la conservation de la propriété foncière de Sfax au titre foncier n°122187 Sfax le 18/12/2015 vol 2015/01 sous n°11356.

Cet appartement ouvert à l'ouest qui contient hall, salon, 3 chambres, 2 balcons, salle de bain et cuisine bien équipée.

Les limites de l'immeuble où se trouve l'appartement indiqué : du sud entrée de l'ouest rue du nord rue aussi et de l'est une construction à la propriété des autres.

Les hypothèques qui grèvent la propriété objet de titre foncier n°122187 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 85.000.000D sur toute la propriété inscrite le 18/12/2015 vol 2015/01 sous N°11357 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 5/12/2023 (vol 2023/02 N°4062) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à cent trois mille cinq cent Dinars (103.500.000D) construction et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi 18 Mars 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 34.500.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2024X00178VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après saisie immobilière

Etude Me Mohamed Tahar Turki

Avocat à la cour de cassation

31, Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le lundi onze mars deux mille vingt-quatre

11/3/2024 à 9 heures du matin et suivant à ta chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax et conformément au cahier des charges objet de l'affaire n°5788 vente aux enchères publiques.

Partie poursuivante : Banque Tunisienne De Solidarité, société anonyme en la personne de son représentant légal, demeurant dans son siège social 56 avenue Mohamed V et dans son domicile élu chez Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Son registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis est B1162831997 (Créancier)

Partie saisie : Maher Ben Youssef Ben Amor, commerçant, demeurant à el métrai bénin Sfax titulaire de la CIN numéro 08406258 du 18/6/2007. (Débiteur)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation, 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Matricule fiscal : 630104/N/A/P/000

Immeuble saisi : la totalité de la moitié nord-ouest de toute la parcelle du terrain agricole sis à la zone du Ktétna Dhreai Ben Zied par la route de la Saltnia localité d'el amra gouvernorat de Sfax km 11 ayant une forme rectangulaire de superficie totale égale à 16.2 marja complanté de 58 pieds d'oliviers dont 3 lignes du nord-ouest au sud est renfermant chacun 21 pieds âgés entre 8 et 10 ans et 3 creux non plantés du côté sud-ouest.

Elle n'est pas délimitée sauf selon le labour. Selon quelque voisin elle est limitée au sud est par Hosni Awled Hsan et au nord est par Mabrouk Hamrouni et Ajmi chacun d'un côté et puis par une route goudronnée et du côté nord-ouest par un passage en sable dur et puis par Ibrahim Chéwich. La propriété revient à la partie saisie en vertu du contrat d'achat par acte notarié des 2 notaires Adel Gmati et Nassim Chroudi daté du 25/9/2013.

Tout ceci conformément au PV de saisie exécutoire immobilière faite par l'huissier notaire Me Hatem Baklouti le 5/12/2023 sous le n°9218 signifié par la partie poursuivante ci-dessus désignée à la partie saisie ci-dessus désignée par l'huissier notaire Me Hatem Baklouti le 6/12/2023 sous le n°9218 et de l'expertise de Mr Rachid Charfi du 12/12/2022 chargé suivant ordonnance de Mr le président du tribunal de 1ère instance de Sfax le 9/11/2022 sous le numéro 9761/22, et qui a estimé le prix de la totalité du terrain à 32.400,000 DT et la valeur du terrain revenant à la partie saisie soit la moitié 16.200 ,000 DT.

Mise à prix : Seize mille deux cent Dinars (16.200,000 DT) pour la totalité du terrain saisi outre droits et frais.

Observations :

- La visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux dispositions ci dessus citées et la consultation du cahier des charges se fait soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 5.400,000 DT.

- L'autorisation administrative est exigée pour les étrangers.

2024X00191VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Jieulitta Guarino veuve Abdelaziz Ezzine débitrice ; élisant domicile à l'étude de son avocat maître Dorsaf Ouali immeuble Jinène Lac bloc C 3ème étage bureau n° c33 1 cité les Pins Lac 2.

Partie saisie : Faouzi Bouguila créancier demeurant à la rue Moez Ibn Badis à Kairouan

Avocat chargé de la vente : Maître Dorsaf Ouali étude sis à immeuble Jinene Lac bloc C 3ème étage bureau c33 cité les PINS LAC 2 (MF 882587W).

Désignation des Immeubles saisis :

Le bien objet du TF n°8973 Kairouan dite Ezouhour constitué de deux parcelles 1 et 2 sis au district Zaafrana km19 à Kairouan Sud gouvernorat Kairouan d'une surface de 19984 m² la 1ère parcelle d'une surface de 9999m² avec une construction de 694 m² délimitée par la route Nasrallah au nord 1 à l'est la R.N n°2, la construction contient 3 portes à l'entrée, une première véranda couverte, hall principal donnant sur un 1er magasin et 2 restaurants ouvrant sur un 2ème, 3ème et 4ème magasin menant au restant du bien de l'ouest, puis un chemin menant à une chambre froide non équipée une chambre d'habillement une chambre de collecte de déchets et une petite chambre, au sud un réservoir d'eau et au hall central un café menant à un espace contenant 1 bloc sanitaire pour hommes et un bloc pour femmes, desservant sur une véranda couverte contenant un bureau et donnant sur un 2ème bureau et le 5ème magasin menant à la chaussée des deux blocs sanitaires et à l'ouest une salle de garde, au nord une buvette et un espace non couvert et un point d'eau non équipé avec un réservoir d'eau en haut.

Toutes les toitures sont en béton et les murs en briques et le sol en jlizz. Pour la parcelle n°2 c'est un terrain nu d'une superficie de 9985 m², délimité au sud et à l'est par Hédi Ellafi, au nord le terrain objet d'une demande d'immatriculation n°567 Sousse à l'ouest la R.N n°02, contenant un puits pour les eaux usées et au centre un transformateur électrique servant la première parcelle.

Le bien objet du TF 72332 Kairouan dénommé Nejia d'une superficie de 09ha25 a 46 ca délimitée par les héritiers Ben Salem et Belgacem Baldi à l'ouest les héritiers Hsan Boufayala Elmokni et à l'est un terrain dans l'indivision des frères du créancier et au centre Mahmoud Bouguila, le créancier est propriétaire de 13220/92546 parts composées d'un terrain nu sans point d'eau avec possibilité de l'exploiter dans les cultures irriguées.

Mise à prix : Pour le bien TF 8953 Kairouan quatre cent soixante dix huit mille trente cinq dinars 478 035DT, 000 pour le bien TF 72332 Kairouan vingt six mille quatre cent quarante et un dinars sept cent quatorze millimes 26 441Dt, 714 le tout pour un prix de 504.476 Dt 714 outre les frais et charges.

Date et lieu de la vente : lundi 18/3/2024 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Kairouan à 9 Heures du matin et les heures qui suivent.

Visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 Heures à 17 Heures.

Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voix d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non Tunisiens.

Pour toutes informations contacter la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Kairouan ou maître Dorsaf Ouali étude sis à immeuble Jinene Lac bloc C 3ème étage bureau n°c33 cité les Pins Lac 2 (tél : 97 410 222).

2024400294VEPA1

Vente aux enchères

Etude Maître Samia Ben Hammouda

Avocat à la cour

19 Avenue des Etats Unis -Tunis

Partie poursuivante :

Théreze Tranchida résidente à l'étranger Elit domicile au cabinet de son avocate.

Partie poursuivie :

Aouni Aziza domiciliée à rue Iben Charaf n°10 Elghazala Ariana.

L'avocat poursuivant :

Maître Ben Hammouda Samia au 19 Av des états unis le belvédère Tunis.

L'immeuble saisi :

Il S'agit d'un immeuble situé à Choutrana 1 Soukra ; Ariana complexe immobilier d'habitation appartement 12, étage 1 Escalier D.

Composition; il est composé d'un salon, balcon, 2 chambres à coucher 1 suite, dressing ; chambre de bonne ; cuisine, salle d'eau, douche, salle de bain, place parking et cellier.

Superficie; 161,17 m²

Mise à prix :

Selon l'expertise de monsieur Choura Mohamed la mise à prix est de 480 000.000 dt sans frais ni honoraires.

Date et lieu de l'adjudication : La propriété sus-indiquée est mise en vente aux enchères publiques à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de l'Ariana, le lundi le 11 mars 2024 à partir de 9 h à la salle désignée à cet effet.

Visite des lieux : elle est autorisée de 8 h à 18 h tout intéressé de l'adjudication doit consigner le tiers de la mise à prix à la caisse de dépôt ou présenter un chèque certifié par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers devraient avoir une autorisation préalable du gouverneur de la région pour renseignement consulter le cahier des charges déposé auprès de l'avocat poursuivant et au greffe de la chambre de criées au tribunal sus-indiqué.

2024400297VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'administrateur judiciaire de la Société STAR PLAST

Suivant le jugement du tribunal de 1ère instance de Gabès daté le 15 janvier 2024, il a été décidé de nommer Mr Mohamed Houcine Dahmani Administrateur judiciaire de la Société STAR PLAST de transformation des matières plastiques ayant le matricule fiscal n°0033828T, les créanciers doivent s'adresser à l'administrateur judiciaire à l'immeuble radio Elyssa El Manara Tebelbou Gabès. Tél : 55536166.

2024R00325VEPA2

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société anonyme en liquidation

Identifiant unique : 0510392V

Le liquidateur de la société «MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV» informe tout intéressé de la clôture des opérations de liquidation.

L'adresse de liquidateur : Cité Ennasr 01 - Résidence EL BADR, étage 05-A52 - Avenue Hédi Nouira - CP 2037 - Gouvernorat de l'Ariana.

2024R00327VEPA2

Avis d'appel d'offre

Sté «Polytech»

«La cession de l'entreprise sous forme de location gérance»

IU : 1124559F

Siège social : El ghourabi 4017 Hammam Sousse - Sousse

Suivant décision du tribunal de première instance de Sousse2 le 29 novembre 2023 concernant la société "Polytech" dossier règlement judiciaire n°28720, il a été décidé ce qui suit : La cession de l'entreprise sous forme de location gérance. Le montant de loyer est fixé à 5.500,000 dinars pour une période de 5 ans.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'administrateur judiciaire sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de l'administrateur judiciaire et soit par voie postale et ce au plus tard le 23 février 2024 ou directement au bureau et au nom de Mr le syndic à 13 heures.

Pour plus de renseignent, contacter le numéro au suivant : 73214511.

2024R00328VEPA2

Avis

Selon l'ordonnance de référé n°17261 du 26/10/2023 rendue par le tribunal de première instance de Gabès, stipulant la nomination de l'expert Mr Mohamed Hédi Sahbi mandataire de justice du terrain agricole, sis à Mazrâa El Ain Matouia Gabès pour l'administrer, et l'entretenir selon la loi et la coutume, et diviser les revenus entre les bénéficiaires selon leurs parts légales après déduction des frais jusqu'au le partage soit conventionnel ou judiciaire, tout est sous la direction de juge.

2024R00330VEPA2

Cabinet Maître Siham bint Said Al-Khemiri

Avocate à la cour de cassation

11, Avenue Yasmine, Jendouba

Téléphone : 78607574

Matricule Fiscal : 606835D

Publication de requête de distribution de fond

Au Tribunal de Première Instance de Jendouba / numéro 61

Les plaignants ci-dessous déclarent ce qui suit :

1- Les héritiers de feu Hassan bin Mouhamed Al-Ghazwani, son épouse Alajiya bint Rabah Ghazouani et ses enfants adultes, Wissal et Haifa 2- Moataz bin Al-Mouldi Al Hami 3- Kamal bin Saleh Al-Khemiri 4- Aymen bin Rabeh Al-Mejri 5- Mossadek bin Ali Al-Hanachi 6- Nour Eddin bin Mustafa Al-Mejri 7- Amara bin Abdallah Ayadi 8- Adel bin Abdessalam Naghmouchi 9- Al-Habib bin Ahmed Al-Arfaoui 10- Fathi bin Hamouda Al-Naghmouchi 11- Néjib bin Saleh Al-Jebali 12- Bachir bin Othman Abidi 13- Moncef bin Ramadan Al-Bousslimi 14- Abdel Hafidh bin Al-Habib Al-Saidi 15- Kais bin Al-Habib Al-Ayari 16- Boubaker bin Saleh Mezni 17- Redha bin Saleh Semati 18- Abdel Rahmen bin Muhammad Al-Hermi 19- Abdel Magid Al-Bousslimi 20- Mabrouk bin Al-Hadi Slimi 21- Mouhamed bin Al-Sadek Thabti 22- Héritiers de feu Saad bin Al Tayeb Al-Ayadi, son épouse, Fathia bint Othman Al-Ayadi, et ses enfants adultes, qui sont Mondher, Miled, Rami, Karima et Hayet, 23- Al-Hussin bin Mahmoud Mhidhi, 24- Mouhamed bin Al -Sadek Al-Ouarghi, 25- Hassan Al-Bousslimi, 26- Abdel-Baki Al Yahiaoui. Qui ont choisi leurs adresses de correspondance le cabinet de leur avocate, Me Sihem bint Said Al-Khemiri, avocate à la cour de cassation, dont le cabinet est situé au 11, Avenue Yasmine, Jendouba.

Suivant l'avis de publication de la demande de distribution des fonds au Tribunal de Première Instance de Jendouba dont la séance est prévue le 6 février 2024 contre la Société Maghreb Travaux au nom de son représentant légal, sise à la rue de l'Union du Maghreb Arabe, Jendouba, et a pour objet la répartition des fonds produit provenant de la vente à l'enchère au profit de la Société Ouled Hammadi d'exploitation des carrières au nom de son représentant légal pour un montant de quatre cent soixante-dix neuf mille douze dinars et 481 millimes (479.012.481D).

2024R00338VEPA2

Vente magasin et dépôt de matières de construction

Faillite société SOCOMAT - SARL

Sidi Saidane ENFIDHA 4030 Sousse BP 183

Identifiant unique : 453604 Q/A/M/000

En exécution de l'ordonnance du juge contrôleur du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 en date du 8/02/2024, le syndic de faillite compte vendre au plus offrant un magasin et 2 dépôts pour commerce des matériaux de construction sises à Sidi Saidane ENFIDHA d'une surface de 1577 m² après réduction du prix de 30% soit au prix de 247.541,000 dt (terrain + construction).

Les offres sont à envoyer au syndic de faillite Mr. Naoufel Bouzgarrou 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse au plus tard Mardi 9/4/2024 accompagnés d'un chèque de garantie au nom du syndic de faillite portant le montant de 10% de la mise à prix.

Tél et renseignements : 73.221.539/98.240.982.

2024S00188VEPA2

Appel d'offres n°07

Cession sans détermination de la mise à prix de la société

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS DE FACON GLOBALE A AUTRUI

SA

Capital : 32 885 960, 000

RNE : 0004507R

N° d'affiliation a la CNSS : 27949/13

S S : Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse

Conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 5/02/2024 dans le cadre de l'affaire n°232/32, le contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled Immeuble El Ahmadia 1er étage n°2 Rue Georges La Corniche Sousse (Tél et Fax : 73217330 portable 98401023) informe les intéressés de la prolongation des délais de réception des offres d'achat de la société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS inscrite au RNE sous n°M0004507 R au 15 Mars 2024 sans détermination de la mise à prix.

La visite de l'établissement n'est possible qu'après avoir fixé un rendez-vous avec le contrôleur d'exécution et le retrait du cahier des charges contre le paiement de 200.000.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled à l'adresse sus-indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif à l'achat DES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 15 Mars 2024.

2024S00205VEPA2

Appel d'offres n°04

Vente d'un lot de terrain avec toutes ses composantes

Appartenant à la SOCIETE TUNISIENNE DES PEINTURES PUREX

SARL

Capital : 60.000, 000 DT

ID : 0023282 A

N° d'affiliation à la CNSS : 13449553

Siège social : Zaouit Sousse Avenue 7 Novembre Sousse

Et la vente d'un lot de terrain appartenant au gérant failli de ladite société

Sis à SAHLINE MONASTIR

Conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse sous le n°141 en date du 5/02/2024, le contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled Immeuble El Ahmadia 1er étage n°2 Rue Georges La Corniche Sousse (Tél et Fax : 73217330 portable 98401023) informe les intéressés de la prolongation jusqu'au 15 Mars 2024 des procédures de vente du terrain consistant au lot n°14 bis extrait du titre foncier n°17000 avec toutes ses composantes à son état appartenant à ladite société sis à la zone industrielle à Sidi Abdelhamid Sousse avec une mise à prix fixée à 1.290.780,000 ainsi que la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier n°45213 avec une mise à prix fixée à : 90.000,000. Ceux désirant l'acquisition des deux terrains sus indiqués peuvent contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem Ben Khaled son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges Gorse 4000 Sousse (73217330 - 98401023) pour le retrait des deux cahiers des charges desdits terrains contre le paiement d'un montant global de 300 dinars. Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le Syndic de faillite précité.

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif à l'acquisition de deux terrais dans le cadre de la faillite de la société PUREX

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 15 Mars 2024.

2024S00206VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Société de Climatisation Alfatimyne pour les Travaux de Climatisation et de Chauffage Central

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - 5100 Mahdia

I.U : 1031538K

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°2024/04 en date du 15 janvier 2024, Mr Ismail Sbai ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble sis à Borj Aarif - Mahdia et qui se compose d'un sous sol, rez-de-chaussée et trois étages est prolongée au 15 mars 2024 sachant que la mise à prix est réduite à 10 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'immeuble objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2024S00208VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente

Société Helmi de Carrelage S.A.R.L

Siège social : route de Sousse Km 3 El Jem 5160 - Mahdia

I.U : 1051950E

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°2024/05 en date du 15 janvier 2024, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un terrain immatriculé d'une superficie de 17640 m² sis à rue Farhat Hachad (route de Tunis) El JEM - Mahdia est prolongée au 15 mars 2024 sachant que la mise à prix est réduite à 10 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater le terrain objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2024S00209VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«bien immobilier n°597754»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 5/02/2024 dans l'affaire n°120, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°597754 appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 10 % : trois cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-huit et 80 millimes (384 238,080 Dt).

Dernier délai de la réception des offres le 15/3/2024.

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2024S00210VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

"Bien immobilier n°561254"

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 5/2/2024 dans l'affaire n°121, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°561254 appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite situé à route Ain Tbornog Km 3 Grombalia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 10 % deux cent vingt-huit mille quatre vingt seize dinars (228 096 Dt).

Dernier délai de la réception des offres le 15/3/2024

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT.

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2024S00211VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«Bien immobilier n°534408»

En vertu de la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 5/02/2024 dans l'affaire n°122, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°534408 appartenant à la société (Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite) situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 10 % : trois cent soixante-trois mille huit cent soixante-quatre dinars et 960 millimes (363 864,960 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 15/3/2024

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT.

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2024S00212VEPA2

Décision de Changement de l'administrateur judiciaire de la société de Production des Films Multicouches "PROFILM"

Identifiant unique : 0975531S

Adresse : Z.I Souassi Mahdia 5140

En vertu de la décision de la Chambre du conseil du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 23 janvier 2024, a été décidé de remplacer l'administrateur judiciaire Belgacem Ben Khaled par l'administrateur judiciaire Mejed Khadraoui, dont le cabinet est sis à l'Avenue Commandant Béjaoui, Immeuble El Medina, 1er étage, Bureau n° B 13, Sousse - 4000.

2024S00213VEPA2

Extrait d'une décision

CESSION GLOBALE DE LA SOCIETE MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP

«MUG SA» AUX TIERS

La Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax a pris en date du 30 janvier 2024 dans l'affaire n°311 la décision suivante :

La Chambre a décidé de reporter l'affaire à la réunion du 5 mars 2024 et d'autoriser la société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP «MIG SA» immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0017744X et ayant pour matricule fiscal numéro 0017744X/P/M/000 de poursuivre son activité à travers ses structures administratives et avec l'assistance de l'Administrateur Judiciaire et l'ouverture des délais pour la réception des offres de la cession globale de la société. Monsieur Adel SELLAMI Administrateur Judiciaire est chargé de rédiger le cahier des charges sous la supervision du juge contrôleur dans un délai ne dépassant pas vingt jours (20) à partir de la date de la présente décision en conformité avec les articles 460 et suivants nouveaux du code de commerce.

Il comprend une estimation de la valeur commerciale des actifs matériels et immatériels de l'entreprise, le nombre des travailleurs restants, leurs fonctions et leurs salaires, ainsi que les contrats de travaux en cours avec la société. Le cahier des charges doit stipuler que l'offre doit répondre aux exigences de l'article 462 du Code de commerce et doit être accompagné d'un montant de garantie représenté par un chèque certifié pour un montant de 10 millions de Dinars.

L'Administrateur Judiciaire est tenu de mettre le cahier des charges à la disposition de tout intéressé à la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax, au siège de la société débitrice et à son bureau.

L'Administrateur Judiciaire est tenu de publier l'autorisation d'ouverture des délais pour la réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe et dans les réseaux internet.

Les offres adressées à l'Administrateur Judiciaire et qui remplissent les conditions susmentionnées sont à adresser au tribunal au plus tard le jour de l'audience ajournée de l'affaire, afin qu'elle puisse y être expertisées, tout en lui assignant, en tant qu'administrateur judiciaire, de contrôler la gestion de l'entreprise jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur les offres soumises.

Pour plus d'informations possibilité de contacter l'administrateur judiciaire Monsieur Adel SELLAMI, en son adresse sise à Rue Atlas Immeuble Essalem Bureau B302 Sfax - Tél 74.297.169.

2024X00180VEPA2

Société RESIDENCES MEDITERRANEES - SARL

En Faillite

Au capital de : 200 000 D

IU : 0326376N

Dans le cadre du jugement n°839 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 10 Janvier 2023. Le syndic de faillite de la société se propose de mettre en vente par appel d'offres 2 lots de terrain, surface : 5670 m², 5402 m², titres foncier, viabilisés (Steg, Sonede Onas ...) sis à coté de l'autoroute Tunis - Sousse au niveau de la région de Barakat Essahel Hammamet.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du syndic de faillite, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite des lots sera fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet de syndic de faillite.

Dernier délai de réception des offres le 4 mars 2024, le cachet de la poste fait foi.

2024400293VEPA2

Règlement Judiciaire N°l000

Société TUNMOB

Siège social : Immeuble Laval 1 Rez-de-chaussée, Rue Sheikh Zayed les Berges du Lac 1 - 1053 Marsa

Identifiant Unique : 1320930 Z

En vertu de la Décision du Tribunal de Première Instance de Tunis datée du 01 Février 2024, une procédure de règlement judiciaire a été ouverte pour la Société TUNMOB ainsi qu'une période d'observation de neuf mois au maximum. Mme la juge Nesrine Hfaiedh est désignée en tant que juge commissaire et M. Mbarek Khamassi comme administrateur judiciaire. Ce dernier est appelé à examiner le plan de redressement présenté par la société demanderesse du règlement judiciaire, d'en donner son avis et de le modifier le cas échéant, comme il peut contrôler les actes de gestion. A l'issue de quoi un rapport préliminaire sera présenté, dans deux mois, sur la situation économique, financière et sociale de la société et un rapport d'inventaire de ses actifs. En plus, un rapport final de ses travaux sera remis au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Par conséquent, tous les créanciers de la société sont invités à déclarer auprès de l'administrateur judiciaire le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, le cas échéant, en vue de leur inscription dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : N°1, Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Tél : 98 288 351.

2024400299VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

BH EQUITY S.A

Capital social : 18.000.000DT

Siège social : 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins II, Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère

Identifiant unique : 0587760S

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de BH EQUITY pour se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 7/3/2024 à 11 heures au siège social sis à Tunis, au 67 avenue Alain Savary, cité les Jardins II, Bloc B 3ème étage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

4. Approbations des conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2023 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations exceptionnelles au titre de l'exercice 2023 ;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publication légale.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires pendant la période légale.

2024R00322SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 007495 T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 8 Mars 2024 à 9 heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2023,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice clos le 31/12/2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2023,

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2023,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats de l'exercice 2023,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Questions diverses,

- Délégation des pouvoirs.

2024R00323SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du mardi 12 mars 2024

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001 (Jort N°59)

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : N°0381738 F

Messieurs les actionnaires de la Société SICAV RENDEMENT sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 12 mars 2024 à 10 heures au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 - la Goulette Kheireddine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023,

- Lecture des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des opérations mentionnées,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

2024R00333SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 12 mars 2024

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001 (Jort N°59)

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : 723624 Y

Messieurs les actionnaires de la Société SICAV CROISSANCE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 12 Mars 2024 à 9 heures au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 - la Goulette Kheireddine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023,

- Lecture des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des opérations y mentionnées,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'un administrateur.

2024R00334SANB3

SOCIETE TEXIM.SA

Capital social : 2000 000 dinars

Siège social : Immeuble Alkarama Holding Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1 La Marsa

Identifiant unique : 0906787H

Messieurs les actionnaires de la société Texim sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mardi 5 mars 2024 à 14H à l'immeuble d'Alkarama Holding sis à la rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 et examen des conventions règlementée.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Affectation de résultat de l'exercice 2022.

- Quitus au liquidateur.

- Présentation du rapport indiquant les raisons pour lesquelles la liquidation n'a pu être clôturée et les délais dans lesquels il se propose de le faire.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ou le renouvellement du mandat.

- Pouvoirs.

2024R00339SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2024

UIB Assurances

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique n° : 1685183L

Les actionnaires de l'UIB Assurances, Société Anonyme au capital de 30.000.000 Dinars, dont le siège social est sis à Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1685183L, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 8 mars 2024 à 10 heures (heure de Tunis) au siège de la Société sis à Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB Assurances et des Etats Financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. Lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023

7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de l'UIB Assurances, Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2024R00341SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société «Zitouna Tamkeen»

Société anonyme

Capital : 31.000.000,000 Dinars

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053

MF : 1432352/G/P/M/000

Identifiant Unique : 1432352G

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Tamkeen sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le jeudi 7 Mars 2024 à 9H, au siège de la société sis à : Immeuble Zitouna Tamkeen, Zone Industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les berges du Lac Nord - 1053, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Approbation des conventions conclues entre la société et ses parties liées;

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R00354SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Date : 07 Mars 2024 à 10h00

Société Solutions Composites S.A

Société anonyme

Au capital de 6 378 160 Dinars

Identifiant Unique : 0922807M

Siège social : Z.I Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la société Solutions Composites S.A., vous êtes invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 7 Mars 2024 à 10h au siège social de la société sis à Zone Industrielle Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

- Modification de l'Article 3 des statuts relatif à l'objet ;

- Pouvoirs pour formalités.

2024R00368SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERAL DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE "GEPACO"

Société anonyme

Au capital de : 14.351.600 dinars

Siège social : Rue Yakout El Hamaoui, Dar Fadhal, La Soukra, Ariana - Tunisie

Identifiant unique : 0633291/W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LA GENERAL DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE «GEPACO», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mars 2024 à 10 heures au siège social de la société par «visio-conférence», à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la cession d'actions,

2. Prise d'acte des démissions des Administrateurs et nomination de nouveaux Administrateurs,

3. Pouvoirs.

2024400292SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE SANABIL ITQAN

S.A. au capital de 402.000 DT

Siège social : Ferme Atfa - Périmètre irrigué Kalaat Andalous

Identifiant Unique : 1363571F

Les actionnaires de la société «SANABIL ITQAN» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 9 mars 2024 à 11H à la ferme de la société Tébourba 2 - Tébourba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de la réunion de l'A.G.O.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022/2023.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022/2023.

4) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/8/2023

5) Affectation des résultats.

6) Approbation des conventions règlementées effectuées en 2022/2023.

7) Quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2022/2023

8) Mandat des administrateurs

9) Mandat du Commissaire aux Comptes

10) Pouvoirs pour formalités.

2024400300SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Agrément du ministre des finances du 8 Septembre 1999

Identifiant unique au registre national des entreprises : 0717402R

Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000

Siège social : Immeuble Fekih rue des lacs de Mazurie - les Berges du Lac - 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 18 mars 2024 à 10H au siège social d'«Attijari Bank», sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale

- Examen du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023,

- Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats,

- Allocation de jetons de présence au titre de l'exercice 2023

- Annonce du Décès d'un administrateur et Nomination d'un nouvel administrateur

- Renouvellement des mandats de deux Administrateurs.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion» sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.

2024400301SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société d'Eludes et d'Aménagement Skanes - Monastir

S.A. au capital de 1000 000 dinars

Siège social : 23 Rue du Lac Turkana Berges du Lac - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et d'Aménagement Skanès - Monastir sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 8 mars 2024 à 10 H au siège social de la Société sis à 23 Rue du Lac Turkana - les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et examen des états financiers portant sur l'exercice 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes portant sur l'exercice 2022,

- Examen et Approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration el des états financiers relatifs à l'exercice 2022,

- Renouvellement Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

- Renouvellement de mandat et nomination des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022,

- Attribution des jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

- Pouvoirs pour formalités.

2024400306SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ENERGIES RENOUVELABLES ENI-ETAP «SEREE»

Société anonyme

Au capital social de : Onze millions cent mille Dinars Tunisiens (11.100.000 DT)

Siège social : Rue du Lac de Côme - Les Berges du Lac, Tunis - 1053, Tunisie

Identifiant unique : 1617984J

Objet : Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire n°5 de la "Société Energies Renouvelables Eni-ETAP ("SEREE")

Monsieur,

Nous avons l'honneur de venir par la présente vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire n°5 de la Société Energies Renouvelables Eni-ETAP ("SEREE") qui aura lieu le 8 Mars 2024 à partir de 10h au siège social de l'ETAP à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard enregistré pour la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Ratification de nomination du nouvel Administrateur représentant ENI.

3- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2022.

4- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022.

5- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et des Etats Financiers de l'exercice 2022.

6- Approbation des opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et objet du rapport spécial de l'exercice 2022.

7- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022.

8- Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

2024400327SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

SUD TRADE

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.900.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Route du Bac - 2040 Radés

Objet : Commerce international

RC : B131602003

MF : 841560 H/A/M/000

Durée : 99 ans

Messieurs les Associés de la Société Sud Trade SARL sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 7 Mars 2024 à 12h, au siège social de la société sis à la Route du Bac Rades et ce à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Démission du Gérant sortant.

2. Nomination d'un nouveau Gérant.

3. Modification de l'article 14 des statuts.

4. Transfert du siège social.

5. Mise à jour des statuts.

6. Questions diverses.

2024R00348SRLB3

Autres sociétés

Avis

Sté mutuelle de base agricole

«EL Morjen»

Tél : 27838355

MF : 1598294 /E

Adresse : Hergla

Le conseil d'administration de la société coopérative de base de services agricoles "El Morjan" Hergla informe que les associés de la société annoncent que l'assemblée générale ordinaire pour les années en cours 2021/2022/2023 se tiendra le 22 février 2024 siège de la délégation d'examiner l'ordre du jour.

1- Récitant les rapports du conseil d'administration littéraire et financier pour les années suivantes 2021/2022/2023

2- Lecture des rapports de commissaire au compte des années suivantes 2021/2022/2023.

3- Discuter des rapports du conseil d'administration et envisager la possibilité de les approuver.

4- Mise à jour de la loi des tours.

5- Attribution des vertus.

6- Mettre à jour un auditeur pour les années suivantes 2024/2025/2026.

Observation :

Cette convocation vaut convocation individuelle pour tous les intéressés qui pourront consulter les comptes rendus et procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au siège de la société, à compter du 12/02/2024.

2024S00187SODB3

Assemblée générale

La société mutuelle de base des services agricoles *ENNOUR* des aviculteurs Monastir

Capital : 160.640 dinars

Adresse : Borj Khfacha

MF : MN415512/Z

La société mutuelle de base des services agricoles *ENNOUR* des aviculteurs Monastir invite tout ces adhérant pour participer à l'assemblée générale pour l'année 2023 qui aura lieu le jeudi 7 mars 2024 à l'hôtel EL HABIB Monastir pour examiner le Protocole suivant :

1/ Lecture des rapports littéraire et financier pour l'année 2023

2/ Présentation du rapport du commissaire aux comptes pour le budget de l'année 2023

3/ Discussion des rapports

4/ Présentation des rapports pour l'authentification

5/ La décharge des gérants pour l'année 2023.

2024S00218SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Jaray Ali a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°21353 en date du 29 décembre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à jwawda Chbika du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Chbika Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Chbika ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Talbi Nabil a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°903 en date du

15 janvier 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au ZAAFRANA Kairouan sud du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Kairouan sud. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Kairouan sud ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Nomination de liquidateur

En vertu de procès-verbal de l'AGE de société Veranda daté le 3/02/2024 enregistré à la recette des finances le Lac Tunis sous le numéro 7010 décide par lequel la dissolution de ladite société et nomination d'un liquidateur Monsieur Najeh Sghaier et déposée une copie au RNE sous le n°202411093, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du liquidateur sus-indiqué et ce dans un délai de 21 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au 58 avenue Habib Bourguiba «centre Mégrine» Bloc G 3ème étage Mégrine - 2033 Ben Arous.

2024R00343DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Habib Ben Mohamed Ben Hsin Kaffel annoncent que le titre de propriété de leur défunt possède de la totalité d'une parcelle de terrain de superficie de 901 m² située à Sfax route Gremda Km 6 Bouzayen objet de l'acte de partage notariale daté le 21 septembre 1986 enregistré le 16 janvier 1987 numéro 166 conclue par les deux notaires Mohamed Mzid et Ali Triki étant perdu ils veulent en extraire deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Mrabet Saber Route de Lafrane Km 6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00181DIVD2

Avis

Les héritiers de Ameur Ben Mohamed Ben Mohamed Deoud annoncent que le titre de propriété de leur défunt possède la totalité d'une parcelle de terrain de superficie de 514.75 m² située à Sfax route Taniour Km 8 objet de l'acte de vente notarial daté le 23 février 1994 enregistré le 28 février 1994 numéro 24 conclu par les deux notaires Melek Medhioub et Moncef Ktata étant perdu ils veulent en extraire une deuxième originale tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Mrabet Saber Route de Lafrane Km 6 Sfax dans un délai de30 jours de la date de la présente. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00182DIVD2